



EVENEMENT - AGRICULTURE - MASSIF DU JURA

4^{ème} Concours des Prairies Fleuries les 21 et 22 septembre !

Avec le soutien financier des régions de Franche-Comté et de Rhône-Alpes, le Parc Naturel Régional du Haut-Jura organise les 21 et 22 septembre son 4^{ème} Concours des Prairies Fleuries.

Avec une différence notable cette année : le concours se focalise sur les pâturages extensifs, type pelouses sèches, où la recherche de l'équilibre agri-écologique mérite des discussions spécifiques.

Cette action ouverte aux agriculteurs volontaires vise à faire découvrir et promouvoir la multifonctionnalité des prairies riches en espèces en évaluant leurs fonctions environnementales, paysagères et agronomiques. Les résultats obtenus servent à valoriser auprès du grand public les savoir-faire agricoles en termes de préservation de l'environnement et biodiversité.



→ Le concours en bref

- Cette année, le concours concerne les **pâturages** des bassins laitiers des coopératives de Chézery-Forens, Grande-Rivière-Morbier, du Lac-des-Rouges-Truites et de Foncine-le-Haut.
- Un **jury pluridisciplinaire** évaluera les qualités agronomique, écologique, paysagère et mellifère des parcelles de pelouses sèches proposées par les exploitations candidates.
- Le jury visitera les parcelles les **21 et 22 septembre de 9h00 à 18h00**, en présence de l'exploitant ou d'un de ses représentants. Le jury délibérera après la dernière visite.
- Le **Prix d'excellence agri-écologique** récompensera dans chaque catégorie, au niveau local et national, les exploitations dont les prairies présentent le meilleur équilibre entre production de fourrage de qualité et préservation de la biodiversité.
- Comme les années précédentes, un **prix des « jeunes pousses »** est organisé avec les enseignants afin de sensibiliser les jeunes à la gestion de la biodiversité prairiale. Cette année, ce jury sera assuré par deux classes de 5^{ème} du Collège Notre-Dame de Morez (enseignant référent : Norbert Balon, professeur de SVT). Ce jury visitera les parcelles le vendredi 30 septembre.

→ **Les 10 exploitations engagées cette année** : Duraffourd Jean (Coopérative de Chézery-Forens) ; GAEC du Ban du Char (Coopérative de Chézery-Forens) ; EARL du Rocheret (Coopérative de Foncine-le-Haut) ; EARL des Morillons (Coopérative du Lac-des-Rouges-Truites), EARL des Bouviers (Coopérative de Grande-Rivière-Morbier) ; GAEC des Frasses (Coopérative de Grande-Rivière-Morbier) ; GAEC Guyetant (Coopérative de Grande-Rivière-Morbier) ; Groupement Pastoral du Bayard (Coopérative de Foncine-le-Haut) ; Oudot Olivier (Coopérative de Foncine-le-Haut) ; SCEA des Prés Ferrey (Coopérative de Grande-Rivière-Morbier).

→ **Un jury d'experts.**- Cette année, le jury sera présidé par le **Professeur François Gillet** (Université de Besançon) et composé d'experts en botanique, en agronomie, en apiculture, en biologie, en entomofaune, en paysages, d'un photographe et de représentants de structures telles que le Parc Naturel Régional du Haut-Jura, le CIGC, le Conservatoire Botanique National de Franche Comté, Jura Conseil Elevage, le Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône Alpes, l'Herberie Jurassienne, l'Herboristerie Le Taconnet, la DREAL de Franche-Comté, la DRAAF de Franche Comté et la SCOPELA.

Contact Parc Naturel Régional du Haut-Jura : Jean-Yves Vansteelant, Chargé de mission agri-environnement – 06 76 30 89 39 - [jy.vansteelant@parc-haut-jura.fr](mailto: jy.vansteelant@parc-haut-jura.fr)

Contacts Presse Comité Interprofessionnel du Gruyère de Comté

CIGC – Florence Compagnon – 03 84 37 37 00 – f.compagnon@comte.com / **Nansen Développement** - Nicolas Bouveret – 06 83 40 02 29 – [nicolas@nansen.fr](mailto: nicolas@nansen.fr)

Le Comté nous apprend à savourer le temps

Comité Interprofessionnel du Gruyère de Comté

Avenue de la Résistance - BP 20026 - 39801 Poligny Cedex - Tél. 03 84 37 37 00 - Fax 03 84 37 07 85 - www.comte.com

Le Comité Interprofessionnel créé par décret n° 63-575 du 11 juin 1963. Le logo «Comté clochette» est une marque de certification propriété du CIGC.





4^{EME} CONCOURS DES PRAIRIES FLEURIES LES 21 ET 22 SEPTEMBRE

Les valeurs véhiculées par un tel concours

A la demande des Parcs, la France met en oeuvre depuis 2007, une mesure agri-environnementale baptisée « Prairies fleuries », dans le cadre du Plan de Développement Rural Hexagonal.

Cette mesure s'inspire d'une expérience conduite en Allemagne depuis 2003 (programme MEKA « prairies riches en espèces » du Bade Wurtemberg) et repose sur un engagement en faveur de la biodiversité : les agriculteurs contractants reçoivent, pour les parcelles contractualisées, une aide de 89 € par ha et par an, financée par l'Union européenne à 55 %. Ils sont soumis en retour à une obligation de résultat quant à la biodiversité floristique de leur prairie.

Cette mesure offre de nombreux avantages. D'abord, elle donne du sens au contrat, qui rémunère une production agri-écologique. Les résultats sont faciles à mesurer par les agriculteurs eux-mêmes et les contrôleurs. Elle appelle des adaptations et innovations techniques pour maintenir la biodiversité prairiale. Enfin, la mesure connaît une forte adhésion des agriculteurs, ce qui impulse une dynamique territoriale autour de ces enjeux. Près de 600 exploitations agricoles (14 000 hectares) testent actuellement ce dispositif territorialisé en France. Conjointement à la mise en place de cette mesure, l'organisation du concours permet donc de véhiculer certaines valeurs essentielles :

→ **Paysages : La (re)connaissance d'un patrimoine naturel « ordinaire ».**- Les prairies naturelles riches en espèces et leur environnement associé (haies, vergers, murets, cours d'eau, lisières, mares,...) enrichissent le paysage remarquable des Parcs.

→ **Ecologie : La biodiversité en partage !**- Le concept des prairies fleuries repose sur une méthode accessible à tous pour mesurer la biodiversité des prairies naturelles : l'observation de fleurs indicatrices faciles à reconnaître !

→ **Agri-Environnement : Les prairies naturelles sont façonnées par les éleveurs.**- Alors même que l'agriculture est perçue trop souvent comme une activité polluante dans l'opinion publique, le concours fait prendre conscience du rôle positif que jouent les agriculteurs dans la préservation des prairies naturelles et de leurs fonctions environnementales.

→ **Alimentation : Le goût des miels et des fromages dépend de la qualité des prairies !**- La richesse floristique des herbages soutient une production agricole de qualité, notamment la qualité organoleptique et nutritionnelle des fromages et des miels de terroir.

→ **Des enjeux partagés au niveau européen.**- Le maintien des prairies et pâturages permanents est une préoccupation agricole et environnementale partagée par les institutions européennes et internationales. Les enjeux sont multiformes : préserver les sols, filtrer les eaux, maintenir l'agriculture dans les régions défavorisées, stopper l'érosion de la biodiversité, lutter contre l'effet de serre, lutter contre l'enfrichement et prévenir les incendies. Des politiques agro-environnementales ciblées sur les milieux herbagers sont mises en oeuvre dans chaque Etat de l'Union européenne.

→ **Le public est le bienvenu !**- Les Parcs et leurs partenaires mettent en oeuvre tout au long du concours des actions d'information et de sensibilisation des habitants et visiteurs des Parcs sur la découverte des prairies fleuries, les produits de terroir et l'importance de l'agriculture pour la préservation des paysages et de la biodiversité.

→ **Pour en savoir plus sur le concours national :** www.prairiesfleuries.fr.

Contact Parc Naturel Régional du Haut-Jura : Jean-Yves Vansteelant, Chargé de mission agri-environnement – 06 76 30 89 39 - jy.vansteelant@parc-haut-jura.fr

Contacts Presse Comité Interprofessionnel du Gruyère de Comté

CIGC – Florence Compagnon – 03 84 37 37 00 – f.compagnon@comte.com / Nansen Développement - Nicolas Bouveret – 06 83 40 02 29 – nicolas@nansen.fr

Le Comté nous apprend à savourer le temps

Comité Interprofessionnel du Gruyère de Comté

Avenue de la Résistance - BP 20026 - 39801 Poligny Cedex - Tél. 03 84 37 37 00 - Fax 03 84 37 07 85 - www.comte.com

Le Comité Interprofessionnel créé par décret n° 63-575 du 11 juin 1963. Le logo «Comté clochette» est une marque de certification propriété du CIGC.

